

Décret n°2023-444 du 7 juin 2023 Arrêté du 8 juin 2023

Qu'est-ce que cela implique pour vous ?

Systèmes de régulation de la température des systèmes de chauffage et de refroidissement et calorifugeage des réseaux de distribution de chaleur et de froid

Le décret n°2023-444 du 7 juin 2023, complété par l'arrêté du 8 juin 2023, impose un système de régulation de température pièce par pièce et d'une programmation horaire des intermittences pour les bâtiments résidentiels ou tertiaires :

- Dès le 1^{er} janvier 2027 pour les bâtiments neufs
- Dès le 1^{er} janvier 2030 pour les bâtiments existants

L'objectif est de permettre un meilleur contrôle de la consommation énergétique, en adaptant le chauffage ou la climatisation aux besoins réels de chaque espace, et en programmant leur fonctionnement en fonction des horaires d'occupation. Cette mesure, qui s'inscrit dans la politique de réduction des émissions de CO₂, ne dépend pas d'un changement de chaudière ou d'équipement : elle s'appliquera à tous les bâtiments dès 2030.

Quels sont les bâtiments concernés ?

Maisons individuelles



Logements collectifs



Bâtiments tertiaires



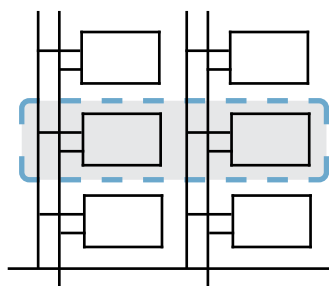
Au-delà de l'exigence réglementaire, ce décret vise à accélérer la transition énergétique du bâtiment en généralisant des pratiques de régulation plus fines, plus intelligentes et plus efficaces. Il s'inscrit dans une logique de sobriété énergétique, de confort thermique optimisé, et de réduction des émissions de CO₂ à l'échelle nationale.

Les objectifs du décret :

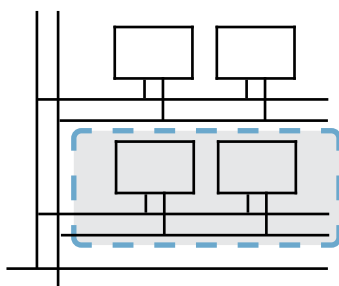
- Accélérer la transition énergétique des bâtiments
- Réduire les émissions de CO₂ liées au chauffage et au refroidissement
- Améliorer le confort thermique des occupants
- Encourager l'installation de solutions intelligentes et efficaces
- Donner de la visibilité aux acteurs du bâtiment sur les attentes réglementaires
- Standardiser les bonnes pratiques de régulation dans tous les segments

Comment **se mettre en conformité** avec Danfoss Pour le 1er janvier 2030

SOLUTIONS RADIATEURS À EAU CHAUDE LOGEMENTS COLLECTIFS/TERTIAIRES



Colonnes montantes
(systèmes anciens)



Boucles horizontales
(systèmes actuels)

Appartements traversés par
plusieurs colonnes

Appartements alimentés par :

- Chaudière murale
- Kit CIC - Vannes de zone
- Module Thermique d'Alimentation (MTA)

Robinet thermostatique avec têtes
électroniques programmables :

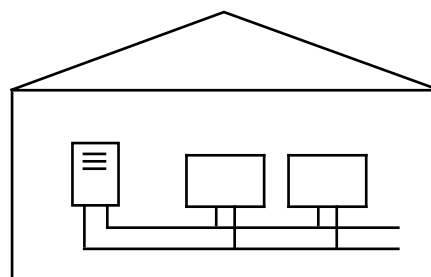
- Connectée : Danfoss Ally™
- Autonome : Danfoss Eco™



Thermostat d'ambiance
classe IV ou relais de
chaudière avec Ally™



SOLUTIONS RADIATEURS* À EAU CHAUDE MAISONS INDIVIDUELLES



Maisons équipées de :

- Chaudière
- Pompe à chaleur
- Module Thermique d'Alimentation (MTA)

Robinet thermostatique avec têtes
électroniques programmables :

- Connectée : Danfoss Ally™
- Autonome : Danfoss Eco™



Thermostat d'ambiance
classe IV ou relais de
chaudière avec Ally™



* Plancher chauffant : nous consulter

Prenez contact avec
nos équipes :



Toutes les informations, incluant sans s'y limiter, les informations sur la sélection du produit, son application ou son utilisation, son design, son poids, ses dimensions, sa capacité ou toute autre donnée technique mentionnée dans les manuels du produit, les catalogues, les descriptions, les publicités, etc., qu'elles soient diffusées par écrit, oralement, électroniquement, sur internet ou par téléchargement, sont considérées comme purement indicatives et ne sont contraignantes que si et dans la mesure où elles font explicitement référence à un devis ou une confirmation de commande. Danfoss n'assume aucune responsabilité quant aux erreurs qui se seraient glissées dans les catalogues, brochures, vidéos et autres documentations.

Danfoss se réserve le droit d'apporter sans préavis toutes modifications à ses produits. Cela s'applique également aux produits commandés mais non livrés, si ces modifications n'affectent pas la forme, l'adéquation ou le fonctionnement du produit.

Toutes les marques commerciales citées dans ce document sont la propriété de Danfoss A/S ou des sociétés du groupe Danfoss. Danfoss et le logo Danfoss sont des marques déposées de Danfoss A/S. Tous droits réservés.